Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

Carburant : 30 centimes de remise à partir du 1er septembre



À compter du 1er septembre et jusqu'au 31 octobre 2022, la remise accordée lors de l'achat de carburant passera à 30 centimes d'euros par litre.

Depuis le 1er avril dernier, pour limiter la forte hausse du prix des carburants qui frappe les particuliers et les professionnels que sont en particulier les agriculteurs, les pêcheurs, les transporteurs routiers, les entrepreneurs de travaux publics ou encore les taxis, une aide exceptionnelle de 15 centimes d'euros hors taxe par litre (18 centimes d'euros TTC) est accordée par l'État lors de l'achat de carburant.

En détail
Cette aide concerne tous les carburants, à savoir le gazole (B0, B7, B10, B30, B100 et XTL), le gazole non routier (GNR), l'essence (SP95, SP98-E5, SP95-E10), le gaz de pétrole liquéfié (GPL), le gaz naturel véhicule (GNV), le superéthanol E85 et l'éthanol diesel ED95, à l'exception des carburants aériens et des combustibles, et tous les publics.

30 centimes, puis 10 centimes

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

Bonne nouvelle pour le pouvoir d'achat des Français : à partir du mois de septembre et jusqu'à la fin du mois d'octobre, la « remise carburant » passera à 30 centimes d'euros TTC par litre (25 centimes HT). Une ristourne qui continuera à profiter à tous, et non pas aux seuls ménages modestes comme le gouvernement l'avait envisagé dans un premier temps. La remise ne sera plus que de 10 centimes d'euros TTC (8,33 centimes HT) en novembre et en décembre.

Précision
Le prix du carburant remisé est affiché sur les totems et à la pompe des stations-service. Le consommateur paie donc directement le prix remisé. La remise accordée par l'État est cumulable avec celle que proposent certains distributeurs dans leurs stations-services.
Source : Ministère de l'Économie et des Finances 4 août 2022.
MH



DR